

Bayonne

« S'il le faut, nous irons au contentieux avec l'État »

ACCUEIL DES MIGRANTS Jean-René Etchegaray va faire une nouvelle demande de financement du centre Pausa à l'État, appuyée sur une récente ordonnance du Conseil d'État

Pierre Penin
p.penin@sudouest.fr

Pausa, le centre d'accueil pour migrants en transit, a ouvert en novembre dernier. Chaque jour, au bord de l'Adour, des dizaines d'exilés s'y arrêtent, avant de monter dans un « bus Macron » vers la suite de leur très long parcours. Depuis neuf mois, l'Agglomération Pays basque qui en finance seule le coût, sollicite l'aide de l'État. Soutien refusé. Mais une ordonnance du Conseil d'État pourrait infléchir la position des autorités, qui rappelle l'État à ses devoirs en termes de « liberté fondamentales ».

Maire de Bayonne et président de l'Agglomération, Jean-René Etchegaray entend s'en saisir. « Nous allons faire une nouvelle demande préalable aux fins d'indemnisation. Si elle restait une nouvelle fois lettre morte, nous irions au contentieux », prévient l' élu.

« Police générale »

L'ordonnance, en date du 21 juin, intervient dans un dossier qui oppose plusieurs associations caritatives et la Ville de Grande-Synthe, au préfet du Nord. Il s'agissait notamment pour les premières de contraindre l'État à contribuer aux frais liés à l'hébergement d'urgence de migrants dans la commune.

Jean-René Etchegaray relève d'abord ces lignes, dans les dix pages de la haute juridiction : « Il appartient aux autorités titulaires du pouvoir de police générale de veiller au respect du principe constitutionnel de sauvegarde de la dignité humaine ».

« Ces autorités, c'est le maire et le préfet », traduit l'édile et ancien avocat en droit public. « Cela met à mal la position de l'État qui nous dit depuis le début que nous créons un appel d'air, avec Pausa. Christophe Castaner m'a même fait une réponse où il nous repro-



Le centre Pausa est ouvert depuis novembre, à la charge de l'Agglomération. PHOTO BERTRAND LAPÈGUE

RÉACTION

Lors de son passage au Pays basque, jeudi dernier, « Sud-Ouest » interpellait le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner sur le refus de l'État de participer au financement de Pausa. « Ce que je ne souhaite pas, c'est qu'il y ait des initiatives de collectivités locales qui soient prises sans discussion avec l'État et

les préfets », a-t-il répondu. À l'inverse, Christophe Castaner estime « essentiel, quand il y a une discussion, qu'il y ait ce partenariat. Et l'État doit assumer aussi les conditions d'hébergements. » Le ministre de l'Intérieur avait pris soin de préciser qu'il ne connaissait pas le cas de figure bayonnais.

che d'être complices de l'immigration irrégulière ». En clair : le centre répond à une obligation constitutionnelle du maire. Les élus locaux ne sauraient être dans l'illégalité.

Demande rétroactive

Le Conseil d'État rappelle aussi que « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'héberge-

ment d'urgence ». Et qu'il « appartient aux autorités de l'État de mettre en œuvre le droit à l'hébergement d'urgence ». « C'était une obligation pour nous de mettre en place l'hébergement, à Bayonne. Mais l'État partage cette responsabilité », martèle Jean-René Etchegaray.

Alors, au nom de l'Agglomération qui finance Pausa, il va reformuler une demande d'indemni-

sation. Et il joindra à sa démarche l'ordonnance du Conseil d'État. « Il est normal et donc constitutionnel que l'État vienne indemniser les frais que nous avons engagés sur une obligation que nous partageons avec lui. » D'ailleurs, la requête sera rétroactive. L'Agglomération consacre 70 000 euros par mois à cet accueil et ce depuis novembre », rappelle son président.

Le ministre a théoriquement deux mois pour apporter une réponse à la demande d'indemnisation. « Sans réponse ou en cas de nouvelle réponse négative, nous pourrions saisir le juge administratif. » Au-delà de la dimension purement comptable, la fragilité d'une œuvre comme Pausa nécessite un soutien qui dépasse des capacités locales. Elle tient par le savoir-faire de l'association Atherbea qui chapeaute le dispositif et l'engagement de dizaines de bénévoles motivés par le collectif Diakité.